



DJIBOUTI

RAPPORT D'ASSISTANCE TECHNIQUE — MISSION SUR LES INDICATEURS DE SOLIDITÉ FINANCIÈRE

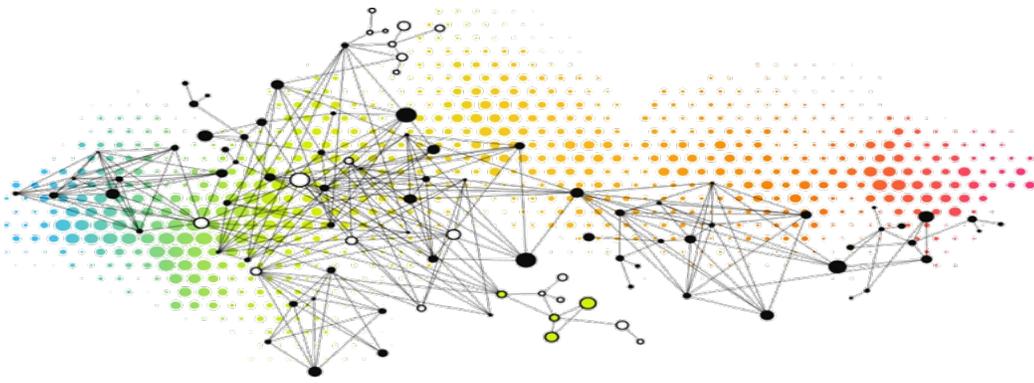
Octobre 2018

Le présent document relatif à Djibouti a été élaboré par une équipe des services du Fonds monétaire international comme document de référence pour les consultations qui ont lieu périodiquement avec le pays membre. Il a été établi à partir des informations qui étaient disponibles lorsqu'il a été achevé en octobre 2018.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
P. O. Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international
Washington**



DJIBOUTI

OCTOBRE
2018

RAPPORT DE LA MISSION SUR LES INDICATEURS DE SOLIDITÉ FINANCIÈRE (4–11 MARS 2018)

Préparé par Samah Torchani

Le présent rapport contient des conseils techniques fournis par les services du Fonds monétaire international (FMI) aux autorités de Djibouti en réponse à leur demande d'assistance technique (AT). Ce rapport (dans sa totalité, en partie ou sous une forme résumée) peut être communiqué par le FMI aux administrateurs du FMI et à leurs services, ainsi qu'aux autres organismes et entités du bénéficiaire de l'AT et, à leur demande, aux services de la Banque mondiale et aux autres prestataires d'assistance technique et bailleurs de fonds dont l'intérêt est légitime, sauf si le bénéficiaire de l'AT s'y oppose explicitement (voir [Operational Guidelines for the Dissemination of Technical Assistance Information](#), en anglais uniquement). La publication ou la communication du présent rapport (dans sa totalité, en partie ou sous une forme résumée) en dehors du FMI, à des parties autres que les organismes et entités du bénéficiaire de l'AT, aux services de la Banque mondiale et aux autres prestataires d'assistance technique et bailleurs de fonds dont l'intérêt est légitime, requiert le consentement explicite du bénéficiaire de l'AT et du Département des statistiques du FMI.

TABLE DE MATIÈRES

Liste de abréviations _____	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE LA MISSION ET RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES _____	4
SYSTÈME FINANCIER DE DJIBOUTI _____	5
ÉVALUATION TECHNIQUE DÉTAILLÉE ET RECOMMANDATIONS _____	7
A. Développement des indicateurs de solidité financière _____	7
B. Données sources et formulaires de déclaration _____	8
C. Précisions sur certains indicateurs _____	9
PLAN D'ACTION _____	11
TABLEAU	
1. Recommandations Prioritaire _____	5
APPENDICES	
I. Liste des indicateurs de solidité financière _____	12
II. Liste des personnes rencontrées durant la mission _____	14

Liste des abréviations

AID	Autres institutions de dépôt
ASF	Autres sociétés financières
AT	Assistance technique
BCD	Banque Centrale de Djibouti
<i>GE-ISF</i>	<i>Guide d'établissement des ISF</i>
STA	Département des statistiques du FMI
ICD	Institutions collectrices de dépôts
IMF	Institutions de microfinance
ISF	Indicateurs de solidité financière
SBSM	Service Banques et Statistiques Monétaires
SMF	Statistiques monétaires et financières
SSB	Service de la Supervision Bancaire
STA	Département des statistiques – FMI

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE LA MISSION ET RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES

1. **À la demande de la Banque Centrale de Djibouti (BCD), une mission du Département des statistiques (STA) du Fonds monétaire international (FMI) s'est rendue à Djibouti du 4 au 11 mars 2018, pour apporter une assistance technique (AT) en matière d'indicateurs de solidité financière (ISF).** Les objectifs principaux de la mission étaient de : (1) s'assurer que les données sources soient adéquates pour la compilation des ISF ; (2) assister la BCD dans l'établissement des ISF sur la base des normes internationales exposées dans le *Guide d'établissement des ISF (GE-IFS)* du FMI ; (3) guider les services de la BCD dans la préparation des métadonnées des ISF en conformité avec les formulaires du FMI dédiés aux métadonnées ; et (4) convenir avec le service de la supervision bancaire (SSB) d'un plan d'action pour la production des ISF et de leur transmission régulière au STA.

2. **La mission a accompli tous ses objectifs avec succès, a formé les agents du SSB à l'utilisation des fichiers de production des ISF (formulaire FS2 et FSD) et à la confection des fichiers des métadonnées (FS1 et FSM).** Suite à la mission, les ISF ont été communiqués au STA pour la publication au cours du mois d'avril 2018. Cet exercice a de façon pratique permis au personnel de la BCD de se familiariser avec le processus de production des ISF et a permis le développement de 22 ISF requis dans le *GE-IFS*. Ces 22 ISF portent tous sur les banques commerciales ; il s'agit de tous les ISF centraux, au nombre de 12, et 10 ISF complémentaires sur les 13 concernant les banques commerciales. La mission a ensuite guidé les services de la BCD dans la préparation des métadonnées des ISF en conformité avec les formulaires du FMI dédiés aux métadonnées (formulaires FSM et FS1).¹

3. **Globalement, les données sources sont adéquates pour la production des ISF.** Les banques commerciales soumettent régulièrement à la BCD les états financiers contenant l'information nécessaire pour la compilation des ISF. Cependant, l'organisation physique des données primaires ne permet pas de les traiter facilement dû à l'incohérence des reportings des banques. Ces incohérences ont fait que le processus d'agrégation des données est laborieux. Il serait utile pour la BCD de mettre en œuvre un outil pour l'analyse automatisée des formulaires de déclarations qu'elle reçoit périodiquement.

4. **Les données sources pour les ISF et les statistiques monétaires et financières font ressortir des écarts.** À l'occasion du rapprochement entre les statistiques monétaires et financières (SMF) basées sur le formulaire de déclaration standardisé (FDS) des autres institutions de dépôts (AID) (2SR) et la situation comptable agrégée des banques commerciales utilisée pour le calcul des ISF (formulaire FS2–états financiers, tableau 2–situation comptable), il est apparu que, dans les 2SR et les ISF, les bilans agrégées font ressortir quelques écarts. Comme la base de

¹ Les ISF sont publiés sur le site internet du FMI <http://data.imf.org/?sk=51B096FA-2CD2-40C2-8D09-0699CC1764DA&slid=1411569045760>.

consolidation retenue pour la compilation des ISF est la « Consolidation Domestique » et compte tenu que les états utilisés pour la compilation des SMF sont produits sur une base similaire, les bilans agrégés utilisés pour la compilation des ISF et du FDS 2SR devraient être identiques. Cependant, la mission a constaté qu'il y a des écarts entre les données sources agrégées utilisées dans la compilation des ISF et des SMF. En vue d'assurer la cohérence des données sources des bilans des banques au sein de la BCD, il est important que SSB et le service banques et statistiques monétaires (SBSM), responsable de la compilation des MFS, partagent et communiquent les données sources.

5. La mission a eu des échanges productifs avec le personnel de la BCD sur divers autres aspects de la production statistique visant à renforcer la qualité des données produites. Les résultats de ces échanges ont abouti à la préparation d'un plan d'actions recensant les principales améliorations à poursuivre ou à entreprendre, avec en priorité les recommandations suivantes.

Tableau 1. Djibouti : Recommandations Prioritaire

Date Limite	Recommandation Prioritaire	Institutions Responsables
Mai 2018	<i>Transmission au STA des formulaires FS1, FS2, FSM et FSD parachevés (données trimestrielles 2012Q4–2017).</i>	BCD [Service de la Supervision Bancaire]
Mai 2018	<i>La BCD commence la communication trimestrielle des ISF au STA pour publication sur le site internet du FMI dans un délai de 45 jours après le trimestre de référence.</i>	BCD [Service de la Supervision Bancaire]
Décembre 2018	<i>Recourir aux ISF à des fins d'utilisation interne et externe, notamment à des fins de publication nationale, pour assurer la cohérence des ISF entre toutes les publications.</i>	BCD [Service de la Supervision Bancaire]

6. De plus amples informations sur les recommandations prioritaires et les mesures/jalons correspondants se trouvent dans le plan d'action, à la section « Évaluation technique détaillée et recommandations. »

SYSTÈME FINANCIER DE DJIBOUTI

7. Le système financier de Djibouti demeure dominé par le secteur bancaire. Le secteur bancaire domine le secteur financier de Djibouti. Il représente 94 pour cent du total des actifs du système financier et détient 80 pour cent du total des crédits accordés dans l'économie. À fin 2017, le système bancaire de Djibouti comprend 12 banques commerciales actives (1 sous

contrôle national et onze sous contrôle étranger) et deux banques commerciales en liquidation². Parmi les banques sous contrôle étranger, il existe deux banques islamiques.

8. Le secteur des autres sociétés financières (ASF) n'est pas encore très développé et toutes les institutions financières sont sous la tutelle de la BCD à l'exception des sociétés d'assurance et de pension. Le secteur des sociétés financières autres que les banques est composée de trois institutions de microfinance, une institution de crédit spécialisée, 19 bureaux de change et de transfert d'argent et deux sociétés d'assurance. Il existe à Djibouti deux organismes de sécurité sociale et de retraite (la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et Caisse de Retraite Militaire) comme organismes nationaux de sécurité sociale.

9. Les banques islamiques, bien qu'elles soient limitées au nombre de trois, représentent 20 pour cent de l'actif bancaire total en 2017, contre 1% en 2006. Pour accompagner le développement des banques islamiques, La BCD a créé un comité national de la Charia pour veiller à la supervision des produits financiers proposés. Les banques islamiques détiennent des parts comparables dans le total des actifs.

10. La microfinance est en croissance à Djibouti, mais l'accès au financement demeure très limité pour le public. Le secteur de la microfinance compte trois institutions de type mutualiste ou coopératif collectant toutes des dépôts de leurs membres. Étant donné que la part des institutions de micro finance (IMF) est modique (moins d'un pourcent du total des actifs et du crédit), et compte tenu de la charge travail que cela aurait représenté, la mission n'a pas inclus les IMF pour le calcul des ISF.

11. Le secteur bancaire connaît une croissance rapide, et joue un rôle essentiel dans la croissance économique. Le montant total des actifs a plus que triplé entre 2006 et 2017 et est passé de 120 à 438 millions DJF. Le montant total des prêts a plus que triplé entre 2006 et 2016 pour atteindre 135 millions DJF (environ 3.5 millions de dollars américains). Similairement, les dépôts ont plus que doublé pour atteindre 358 millions DJF (93 millions de dollars).

12. Le secteur bancaire de Djibouti est assujéti à un contrôle permanent de ses activités par le SSB. Le SSB examine la qualité des risques, analyse la situation financière des entités contrôlées et évalue les dispositifs de contrôle interne. Afin de compléter l'analyse de la situation de chacun des établissements, le SSB a sollicité l'assistance du STA afin de construire les ISF pour le système bancaire agrégé en conformité aux principes internationaux et avec la méthodologie

² Le Guide recommande, pour calculer les ISF, de continuer à inclure parmi les ICD (institutions collectrices de dépôts) déclarantes les institutions financières en difficulté qui, par ailleurs, satisfont à la définition d'une ICD. Leurs actifs et leurs passifs font partie intégrante du système des ICD et leur assainissement pourrait être coûteux. Ainsi, jusqu'à ce qu'une ICD soit liquidée — c'est-à-dire que tous les actifs et les passifs sont apurés et/ou rachetés, et l'entité cesse d'exister — ou tous les passifs sous forme de dépôts sont sortis du bilan — soit par remboursement, soit par transfert à une autre entité — son bilan et son compte de résultats continuent d'être inclus dans les données servant au calcul des ISF du secteur des ICD.

exposée dans le Guide d'établissement des ISF (GE-ISF) du FMI. Ces ISF vont être aussi utilisés dans la première publication du rapport de stabilité financière de 2017.

ÉVALUATION TECHNIQUE DÉTAILLÉE ET RECOMMANDATIONS

A. Développement des indicateurs de solidité financière

13. Les travaux méthodologiques sur les ISF ont commencé sous l'égide du FMI en 1999 et le *Guide d'établissement des ISF (GE-ISF)* a été publié par le FMI en 2006. À ce jour, 40 ISF sont définis dans le *GE-ISF* et peuvent être transmis au FMI par le truchement de formulaires ad hoc. Ces ISF sont répartis en deux groupes : 12 ISF centraux dont la production est obligatoire et 28 ISF complémentaires dont la production est encouragée. Les 12 ISF centraux concernent exclusivement les sociétés financières collectant des dépôts du public (ICD). Les 28 ISF complémentaires concernent les ICD (13 ISF), les sociétés financières autres que les ICD (2 ISF), les sociétés non financières (5 ISF), les ménages (2 ISF), la liquidité du marché des valeurs mobilières (2 ISF) et les marchés de l'immobilier (4 ISF).

14. Les ISF sont compilés sur une base trimestrielle et ne couvrent que les banques commerciales. Les situations comptables des banques commerciales, leurs états annexes et les comptes de résultat sont transmis à la BCD mensuellement tandis que les données prudentielles sont transmises trimestriellement, et donc les ISF sont calculés sur une base trimestrielle. Actuellement, les ISF sur les ICD en cours de développement à la BCD portent sur les banques commerciales exclusivement, dont 94 pour cent du total des actifs est sous contrôle étranger (capitaux majoritairement étrangers). Selon le *GE-ISF*, le secteur des ICD est constitué de toutes les sociétés financières (à l'exception de la banque centrale) qui collectent des dépôts transférables ou des proches substituts des dépôts transférables et qui sont inclus dans la monnaie au sens large. Les banques commerciales constituent dans tous les pays la majeure partie de la population des ICD. Parmi les autres sociétés financières collectrices de dépôts à inclure aussi dans les ICD, on retrouve les organismes de microfinance collectant des dépôts du public qui satisfont la définition des agrégats monétaire. Ces catégories de sociétés financières doivent donc, sauf exception, être prises en compte dans le calcul des ISF relatifs aux ICD. La mission a convenu avec le SSB d'inclure les IMF pour le calcul des ISF.

15. La base de consolidation retenue correspond à celle de la « consolidation domestique ». Cette méthode porte sur les données des entités résidentes, ainsi que celles de leurs succursales et filiales dans le même secteur qui sont résidentes dans la même économie. Ce type de consolidation est le plus approprié pour Djibouti, étant donné que les banques sous contrôle national et étranger n'ont pas de filiales et succursales étrangères.

16. Concernant les concepts comptables, les banques commerciales à Djibouti adoptent des principes comptables nationaux qui sont inspirés du plan comptable français. Les banques à Djibouti adoptent le principe des droits et obligations, l'évaluation des titres et actions domestiques est basée sur le coût historique. La réévaluation pour le taux de change et la variation du prix de marché pour les titres et actions internationaux sont évaluées à la date d'arrêt annuel. Cependant, les plus-values constatées ne sont pas comptabilisées et les moins-values donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation.

17. Le formulaire FS1 (couverture institutionnelle) a été servi pendant la mission pour l'année 2017. Les concepts sous-jacents (notion de contrôle national versus contrôle étranger, typologie des sociétés financières, etc.) ont été discutés en détail. La BCD dispose de toutes les informations sur les sociétés financières autres que les institutions de dépôts (nombre, total des bilans, etc.) à l'exception des informations relatives aux sociétés d'assurance. La SSB organisera la collecte de ces données une fois par an pour servir complètement le formulaire FS1. Le formulaire FSM–Métadonnées a été servi pendant la mission.

B. Données sources et formulaires de déclaration

18. En dépit de certaines insuffisances, la mission a jugé que les données sources sont globalement adéquates pour le développement des ISF. Les documents permettant à la BCD de collecter les données primaires pour l'établissement des ISF des banques commerciales sont : la situation comptable mensuelle, l'annexe 2 et 3 ventilant les opérations de crédit avec la clientèle (mensuelle), le compte de résultat mensuel (MOD-1080) et l'annexe 8 sur les ratios prudentiels. Les tables de passage des données primaires des banques commerciales vers le formulaire FS2–États financiers ont été examinées poste par poste et amendées, le cas échéant, pour les années 2016-17. Il reste maintenant au SSB d'appliquer les mêmes formules pour les années 2013-17. Le formulaire FSD–ISF et séries sous-jacentes (numérateurs et dénominateurs) a été complété pour tous les ISF qu'il était possible de produire pour les banques commerciales. Il résulte que les 12 ISF centraux/obligatoires sur les ICD peuvent être produits. Il est également apparu que sur les 13 ISF complémentaires/encouragés sur les ICD, 10 peuvent être produits dès à présent. En ce qui concerne les 3 ISF complémentaires/encouragés manquants, deux ISF (I016 et I017) portent sur les opérations sur produits dérivés et sont sans objet. Le dernier ISF I021– Écart entre les taux interbancaires plafond et plancher ne peut pas être calculé puisqu'il n'existe pas de marché interbancaire.

19. La revue des formulaires de déclaration a révélé certaines incohérences.

La non-standardisation des formulaires de collection des données source rend la validation du travail fastidieuse. L'essentiel du travail se fait manuellement et les données primaires ne sont pas présentées en séries temporelles. La plupart de ces différences dans le format seront probablement résolues avec la création d'un outil permettant la mise à jour systématique d'une base de données. Cependant, jusqu'à ce que cette nouvelle solution soit opérationnelle, la BCD devrait s'atteler à améliorer les formulaires existants, par exemple : (1) désactiver toutes les cellules qui ne devraient pas contenir de données ; (2) inclure un calcul automatique des

sous-totaux dans les formulaires, sans modification manuelle possible ; (3) préparer des contrôles automatisés de validation pour garantir la cohérence entre les situations mensuelles et les ventilations sectorielles ; et (4) inclure les vérifications automatiques sur les formulaires de déclarations des banques, pour alerter celles-ci des incohérences avant la soumission des formulaires.

20. *Mesure recommandée :*

La BCD organise des réunions régulières (au moins annuelles) avec les institutions déclarantes pour discuter des exigences en termes de déclaration et, au besoin, les clarifier.

21. *Le personnel du SSB est bien qualifié, nonobstant qu'un seul agent ait suivi la formation du cours régional du STA et donc familier avec les canevas du FMI pour le calcul des ISF.* Le SSB est doté de dix cadres (7 auditeurs et 3 économistes), tous qualifiés pour la compilation des ISF. Afin d'assurer le renforcement des capacités, la mission a recommandé que la BCD (et en particulier le SSB) offre à ses services des opportunités régulières de formation dans le domaine des ISF, notamment s'agissant de la participation aux cours régionaux du STA (également disponibles en langue française).³

22. *Mesure recommandée :*

Le personnel du SSB participe régulièrement aux cours sur les ISF organisés par le FMI.

C. Précisions sur certains indicateurs

23. Des précisions ont aussi été apportées quant au calcul de certains ratios : I001-Ratio fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques, I004- Prêts improductifs/total des prêts bruts, I006-Rentabilité des actifs, I014-ratio valeur des grands risques/fonds propres.

Adéquation des fonds propres

24. Le *GE-ISF* recommande trois indicateurs pour mesurer l'adéquation des fonds propres (voir Annexe). Deux mesures requièrent le calcul des actifs pondérés en fonction des risques. La réglementation de la BCD suit les principes de Bale I et les pondérations sont 0, 20, 50, et 100 pour cent selon le risque du crédit y afférent. Cependant la BCD vise à adopter les principes de Bale III et, dans la même optique, le ratio de solvabilité minimal exigé par le BCD a été relevé à 8 pour cent au 31 décembre 2011 et 12 pour cent au 31 décembre 2013.

³ Deux membres du personnel ont participé en avril 2018 à l'atelier sur les ISF avec STA à Dubaï, Emirats Arabes Unis, organisé par le FMI et le Fonds Monétaire Arabe.

Répartition sectorielle des prêts (ISF I015)

25. Parmi les indicateurs centraux mesurant la qualité des actifs se trouve le ratio répartition sectorielle de prêts/total des prêts. Selon le GE-ISF, les prêts devraient inclure les prêts improductifs avant déduction des provisions spécifiques. La réglementation bancaire à Djibouti ne prévoit pas de dispositif de déclaration par les banques commerciales de la répartition des provisions par secteur. En l'absence d'information précise sur la sectorisation des provisions, il a été convenu d'en imputer forfaitairement le montant sous la rubrique la plus large, à savoir le secteur des entreprises non financières privées.

Ratio valeur des grands risques/fonds propres (ISF 014)

26. Parmi les indicateurs de la qualité des actifs auxquels les banques de Djibouti sont assujetties figure le ratio « valeur des grands risques/fonds propres ». Selon le GE-ISF, ce ratio correspond à tous les prêts entrant dans la catégorie des « grands risques » d'après les directives des autorités de contrôle nationale divisé par le total des fonds propres réglementaires. À Djibouti, les banques sont tenues de veiller à ce que : le montant, toutes monnaies confondues, du risque individuel n'excède pas un plafond fixé à vingt-cinq pourcent de leurs fonds propres.

27. Ainsi, le ratio a été calculé en divisant le total des « grands risques » des banques individuelles par les fonds propres réglementaires. La mission a fait remarquer que, d'une banque commerciale à l'autre, les plus grands risques ne concernent pas forcément aux mêmes unités institutionnelles. Or, la vocation de l'ISF 014 est de nature macroéconomique ou sectorielle sur l'ensemble des banques commerciales. Aussi, plutôt que de cumuler les déclarations individuelles des banques, il est préférable d'identifier les plus grands emprunteurs auprès de l'ensemble des banques commerciales.

PLAN D'ACTION

Priorité	Mesure/repère	Risques hypothétiques/Indicateurs vérifiables	Date de réalisation prévue	Date de réalisation effective	État d'avancement
Résultat 1 : Les données primaires sont adéquates pour la production des Statistiques Monétaires et Financières.					
Élevée	Les données primaires fournissent une base adéquate pour la production des ISF pour les ICD.	1/ En vue d'assurer la cohérence et la fiabilité des données, implémenter des mécanismes de validation et de vérifications automatiques sur les formulaires de déclaration.	Fin Décembre 2018		
		2/ Communiquer clairement aux banques la définition des intitulés des comptes.	Fin Décembre 2018		
Résultat 2 : Une nouvelle base de données est compilée et destinée pour la publication interne/externe.					
Élevée	Les ISF pour les ICD conformes au <i>Manuel des SMF</i> sont disponibles.	Transmission au STA des formulaires FS1, FS2, FSD et FSM parachevés pour Djibouti (données trimestrielles 2012–16).	Mai 2018		Réalisée
Résultat 3 : les ressources humaines sont adéquates pour la compilation et la dissémination des statistiques monétaires et financières.					
Élevée	Former des agents supplémentaires pour les ISF.	L'agent d'exécution de la BCD contribue effectivement à la production des ISF.	Décembre 2018		Réalisée

Annexe I. Liste des indicateurs de solidité financière

A – Indicateurs centraux (production obligatoire) (12 ISF)

DT00	ISF centraux des institutions collectrices de dépôts (12 ISF)
I001	Ratio fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques
I002	Ratio fonds propres réglementaires de base/actifs pondérés en fonction des risques
I003	Ratio prêts improductifs moins provisions/fonds propres de base
I004	Prêts improductifs/total des prêts bruts
I005	Répartition sectorielle des prêts/total des prêts
I006	Rentabilité des actifs : résultat de l'exercice en cours/total des actifs
I007	Rentabilité des fonds propres : résultat de l'exercice en cours/fonds propres
I008	Marge d'intérêts/produit brut
I009	Charges hors intérêts/produit brut
I010	Ratio actifs liquides/total des actifs
I011	Ratio actifs liquides/passifs à court terme
I012	Ratio position ouverte nette en devises/fonds propres

B – Indicateurs complémentaires (production encouragée) (28 ISF)

DT00	ISF complémentaires des institutions collectrices de dépôts (13 ISF)
I013	Ratio fonds propres/actifs
I014	Ratio valeur des grands risques/fonds propres
I015	Répartition géographique des prêts/total des prêts
I016	Ratio position d'actif brute sur dérivés financiers/fonds propres
I017	Ratio position de passif brute sur dérivés financiers/fonds propres
I018	Ratio produit des transactions/total des produits
I019	Ratio charges de personnel/charges hors intérêts
I020	Écart entre les taux débiteur et créditeur de référence (en points de base)
I021	Écart entre les taux interbancaires plafond et plancher (en points de base)
I022	Ratio dépôts de la clientèle/total des prêts (non interbancaires)
I023	Ratio prêts libellés en devises/total des prêts
I024	Ratio passifs libellés en devises/total des passifs
I025	Ratio position ouverte nette en actions/fonds propres

OF00	Autres sociétés financières (ASF) (2 ISF)
I026	Ratio actifs financiers des ASF/total des actifs financiers des secteurs résidents
I027	Ratio actifs financiers des ASF/PIB
NF00	Sociétés non financières (5 ISF)
I028	Ratio dette totale/fonds propres
I029	Rentabilité des fonds propres : résultat de l'exercice en cours/fonds propres
I030	Ratio résultat/charges d'intérêts et principal
I031	Ratio position de change nette/fonds propres
I032	Nombre de procédures de sauvegarde ou de redressement judiciaire engagées
HH00	Ménages (2 ISF)
I033	Ratio dette des ménages/PIB
I034	Ratio service de la dette et remboursement de principal/revenus des ménages
ML00	Liquidité du marché (2 ISF)
I035	Écart moyen entre cours acheteur et vendeur sur le marchés boursier
I036	Taux de rotation quotidien moyen sur le marché boursier
RE00	Marchés immobiliers (4 ISF)
I037	Prix de l'immobilier résidentiel (variation en pour cent sur les 12 derniers mois)
I038	Prix de l'immobilier commercial (variation en pour cent sur les 12 derniers mois)
I039	Ratio des prêts hypothécaires résidentiels/total des prêts bruts
I040	Ratio des prêts hypothécaires commerciaux/total des prêts bruts

Annexe II. Liste des personnes rencontrées durant la mission

Nom	Institution
M. Ahmed Osman	Gouverneur de la Banque Centrale de la Djibouti
M. Malik Garad	Chef Service de la Supervision Bancaire
M. Omar Ibrahim	Inspecteur Supervision Bancaire
Mme. Naima Abdi	Inspectrice Supervision Bancaire
M. Kadra Idriss	Inspectrice Supervision Bancaire
M. Doualeh. Djama	Inspectrice Supervision Bancaire
M. Kadar Daoud	Inspecteur Supervision Bancaire
Mme. Fathia Mohamed	Inspectrice Supervision Bancaire
M. Abdirahman Robleh	Chef Service Banques et Statistiques Monétaires